

**20220406 Rue89 LYON**

<https://www.rue89lyon.fr/2022/04/06/ukrainiens-dans-le-rhone-un-accueil-sans-precedent-inspirant-pour-les-autres-refugies/>

[Édition abonnés](#) [Société](#)

## **Ukrainiens dans le Rhône : un accueil sans précédent, inspirant pour les autres réfugiés**

*Près de 1000 Ukrainiens sont déjà arrivés dans le département du Rhône. Grâce à un statut particulier, ils bénéficient d'accès à l'hébergement, au travail, à la santé et à l'école. Des droits que les autres exilés ne possèdent pas. Et qui poussent associations et militants à demander plus de moyens aux pouvoirs publics pour l'accueil de l'ensemble des réfugiés.*

L'AUTEUR



**Marie Allenou**

Journaliste à Rue89Lyon

[Plus d'articles](#)

La région est prête accueillir près de 10 000 Ukrainiens. Depuis fin mars, ces réfugiés bénéficient d'un accueil renforcé dans le Rhône, tant dans les droits accordés que dans les moyens mis en place. Pour l'instant, 946 sont arrivés dans le département et ont obtenu une autorisation provisoire de séjour (APS). Jamais un tel dispositif n'avait été mis en place pour d'autres migrants. Pour comparaison, la France a accueilli 10 000 [Syriens](#) entre 2011 et 2016 et, récemment, 3 000 Afghans.

La prise en charge des Ukrainiens est proportionnelle au fort émoi suscité par cette guerre, après l'invasion de ce pays par la Russie de Vladimir Poutine. Elle révèle aussi qu'une forte volonté politique peut permettre un accueil efficace de populations exilées.

Les associatifs lyonnais en charge de l'accueil des migrants sont en effet satisfaits du dispositif mis en place et espèrent même qu'il pourra servir de modèle dans le futur.

### **Ukrainiens dans le Rhône : un accès aux papiers bien plus aisé**

L'accueil est hors-norme, car les Ukrainiens bénéficient d'un statut spécial. L'Union Européenne a mis en place une « [protection temporaire](#) », pour la première fois. Cette disposition, possible depuis 2001, accorde aux Ukrainiens droit de séjour, de travail ou accès au logement.

Depuis le 28 mars, à Villeurbanne, les familles, souvent composées de femmes et d'enfants, se rendent dans un centre d'accueil dédié à leur démarches administratives. En quelques heures, elles ressortent avec tous les papiers nécessaires.

**A lire aussi sur Rue89Lyon**

[Près de Lyon, un centre unique pour les Ukrainiens : « C'est mieux pour les réfugiés et pour les services »](#)

Un accès physique auquel n'ont pas accès les autres immigrés et demandeurs d'asile. Ils doivent faire face à la [dématérialisation de leurs dossiers en préfecture](#). Et les délais d'attente sont très longs, jusqu'à un an.

Associations et avocats se battent de longue date pour y mettre fin. Jean-Philippe Petit, co-président de la commission en droit des étrangers au barreau de Lyon, pointe un « défaut d'accès au service public ».

« Ce qui est mis en place aujourd'hui aurait pu être mis en place en 2011 pour les Syriens ou en 2021 pour les Afghans. On voit que c'est dans le champ des possibles. »



L'entrée du centre d'accueil unique pour les Ukrainiens qui souhaitent s'installer dans la région de Lyon, à Villeurbanne. ©LB/Rue89Lyon

## **Dans le Rhône, les Ukrainiens accueillis souhaiteraient à terme « rentrer dans leur pays »**

Cette protection temporaire et exceptionnelle donne ainsi droit à un accès immédiat à la santé, tandis que les demandeurs d'asile doivent patienter plusieurs mois à compter de leur enregistrement.

Laure Courret, coordinatrice générale pour Médecins du Monde dans la région, explique que ce n'était pourtant pas le cas jusqu'à récemment. Tout en saluant les dispositions prises pour les Ukrainiens, elle relève :

« En 2019, un délai de carence a été mis en place pour l'accès des demandeurs d'asile à la protection universelle maladie. C'est un non-sens de retarder l'accès aux soins, car cela crée de vrais problèmes de santé publique. »

Selon le préfet de région Pascal Mailhos, ce dispositif sur-mesure est uniquement possible pour les Ukrainiens. Il donne deux justifications. Selon son analyse, « la protection temporaire est limitée dans le temps », et nombre des Ukrainiens accueillis souhaiteraient à terme rentrer dans leur pays.

## **« On espère que la coordination de tous les services de l'État pourra perdurer »**

Une fois les papiers obtenus, les Ukrainiens peuvent demander un hébergement. Coordonné par la préfecture, il peut être de plusieurs natures : hébergement d'urgence, chez des [citoyens volontaires](#), ou dans des logements prêtés gratuitement par les collectivités territoriales. Dans le Rhône, une dizaine de communes se sont portées volontaires pour recevoir entre 3 et 5 familles, dans des logements vacants.

Des mises à disposition sans précédent dans le département, où les places d'hébergement manquent cruellement pour les personnes exilées ou demandeuses d'asiles. Souvent, elles finissent par se tourner vers les squats.

Bernard Merlin, de la coordination Intersquats, explique que ces personnes viennent souvent d'Afrique sub-saharienne, ou d'Europe de l'Est (Roumanie et Albanie).

« La plupart du temps, ces personnes ont fait des essais de demandes d'hébergement d'urgence qui ont été refusées. Ils ont fait des démarches administratives pour être réfugiés et sont censés avoir des droits. C'est un devoir de l'État que de fournir un hébergement en CADA ou en foyer. Les trois quarts sont sans solution de logement, même s'ils ont fait les démarches »

Qui dit hébergement, dit aussi accompagnement social. Sur ce volet, l'État fait appel à des associations. Pour chaque Ukrainien pris en charge, elles devraient recevoir environ 2000 euros par an, en plus de leurs fonds habituels. Pascale Blanchetière, déléguée régionale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), souligne les « gros efforts » mis en place, mais reste inquiète.

« Ils ne nous demandent pas de prendre de l'argent sur l'accueil des autres publics. Mais les équipes ne sont pas démultipliables, cela impacte forcément les autres activités. C'est un point de vigilance »

La déléguée souligne aussi un point essentiel d'un accueil réussi : « la coordination de tous les acteurs et des services de l'État est très intéressante. On espère qu'elle pourra perdurer ».

## **L'accueil des Ukrainiens : une leçon à tirer pour les autres réfugiés ?**

« Quand on veut, on peut ». C'est le message que les associations veulent faire passer à l'État et aux collectivités locales. Pour elles, cet accueil hors-norme résulte surtout d'une volonté politique.

« On salue les efforts faits pour les Ukrainiens, tout en disant qu'ils doivent être étendus pour l'accueil de tous les réfugiés. C'est un levier pour demander que le délai de carence d'accès à la santé soit annulé », explique Laure Courret de Médecins du monde Auvergne-Rhône-Alpes.

Même son de cloche chez Jean-Philippe Petit, avocat en droit des étrangers. Il demande une « inconditionnalité de l'accueil » et donne un exemple précis :

« La traduction en ukrainien du site de la préfecture est une bonne idée qui mériterait d'être dupliquée à d'autres langues fréquemment utilisées ».

D'autres militants sont plus tranchés, et pointent sévèrement du doigt les différences de traitement entre personnes migrantes. Bernard Merlin, militant à l'Intersquats, ne mâche pas ses mots :

« Il y a une certaine forme de racisme dans la manière d'accueillir aussi inégale.(...) C'est tout à fait le genre d'accueil qu'on pourrait attendre pour ceux qui sont dans la même situation, pour les Africains qui fuient les massacres, ou des groupes armés qui sèment la terreur. Si on les accueillait de la même manière, ce serait pas mal ».

### **Quelle pérennité des moyens pour les nouveaux arrivants ukrainiens ?**

Et la question de l'accueil des réfugiés vient même s'immiscer jusque chez les syndicats de professeurs. Qui ont vu arriver dans leurs classes des Ukrainiens, non-francophones. 368 d'entre eux vont à l'école dans l'académie de Lyon.

« L'arrivée des Ukrainiens, c'est l'occasion de revenir sur la question des classes pour élèves non-francophones, les UPE2A. L'objectif c'est de rappeler qu'il n'y a pas assez de moyens pour l'accueil des jeunes, d'où qu'ils viennent », résume Rindala Younes, du syndicat SNES-FSU.

Vigilants pour les autres réfugiés, les militants le sont finalement aussi pour les Ukrainiens. Alors que le conflit se poursuit, plusieurs questions se posent – sur la pérennité de l'hébergement citoyen, l'accès effectif au travail et au logement – et restent encore en suspens pour ces nouveaux arrivants.